



AVIS MUNICIPAL

Vendanges 2026

Madame, Monsieur,

Les vendanges sur le territoire communal vont débuter le 1er septembre et se poursuivront durant environ un mois, soit jusqu'au 30 septembre 2026. Comme chaque année, cette période est susceptible d'occasionner des perturbations de la circulation dans le village.

Dès lors, la Municipalité invite les conductrices et conducteurs à faire preuve de vigilance à l'égard des vendangeuses et vendangeurs ainsi que des véhicules et engins viticoles qui peuvent être amenés à stationner ponctuellement sur la chaussée ou à circuler sur les voies publiques. Des perturbations du trafic sont à prévoir durant la journée. Nous prions les usagères et usagers de la route d'adapter leur vitesse aux circonstances et de respecter scrupuleusement la signalisation mise en place.

Pendant toute cette période, l'accès au parking de la grande salle est réservé **UNIQUEMENT** aux transports scolaires ainsi qu'aux véhicules et engins viticoles indispensables à l'exécution des travaux de vendanges. La présence de tout autre véhicule automobile y est strictement interdite, y compris pour un arrêt ou un stationnement de courte durée. Les contrevenantes et contrevenants pourront faire l'objet d'une dénonciation.

Au surplus, l'accès au parking reste possible pour les piétonnes et piétons ainsi que pour les utilisatrices et utilisateurs de véhicules non motorisés. Chacune et chacun est invité à redoubler de vigilance, compte tenu des circonstances particulières et des dangers liés à la présence d'engins viticoles et autres machines.

Les détentrices et détenteurs d'un macaron sont invités à utiliser les autres emplacements de stationnement disponibles dans le village notamment le parking de Bulande et la zone village.

En vous remerciant par avance de votre compréhension et de votre collaboration, qui permettront aux vendangeuses et aux vendangeurs de travailler dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Arnex, le 1^{er} septembre 2026

La Municipalité